

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2017/85/RVDF-OCS
décembre 2017

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de limites maximales de résidus pour l'amoxicilline (filet et muscle de poissons à nageoire), l'ampicilline (filet et muscle de poissons à nageoire), fluméthrine (miel), lufénurone (filet de saumon et de truite), monepantel (gras, rognons, foie et muscle de bovins)**

DATE LIMITE: 15 mars 2018

GÉNÉRALITÉS:

1. Se référer au document CX/RVDF 18/24/6.¹

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de limites maximales de résidus pour l'amoxicilline (filet et muscle de poissons à nageoire), l'ampicilline (filet et muscle de poissons à nageoire), fluméthrine (miel), lufénurone (filet de saumon et de truite), monepantel (gras, rognons, foie et muscle de bovins) qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans la [Foire aux questions](#) de l'OCS.
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/home/fr/>.
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ Tous les documents de travail de la vingt-quatrième session du CCRVDF sont disponibles à:
<http://www.codexalimentarius.org/meetings-reports/detail/fr/?meeting=RVDF&session=24>